

une association imaginée par le législateur et créée par une volonté arbitraire, c'est la nature qui l'a faite.

Un certain nombre de familles s'établissent dans le même lieu; elles se prêtent de mutuels secours; des intérêts communs se forment; il faut gérer ces intérêts; elles confient cette gestion à un ou plusieurs administrateurs; voilà la commune fondée. C'est la nécessité qui a fondé la commune; c'est la nécessité qui la maintiendra toujours.

Voilà comment s'exprimait alors un juris consulte consommé, un esprit éminent, sur les grandes questions qui nous occupent aujourd'hui. Pour résumer tout ceci, je prends la liberté de vous dire qu'on n'est pas dans le vrai s'il n'accepte pas que la commune telle que l'histoire et la nature l'ont faite, c'est une association d'intérêts moraux et matériels.

Non, il n'y a pas à dire autre chose de la commune que cela. La commune, c'est une association de familles liées par des intérêts moraux et par des intérêts matériels, la religion, l'école, l'ordre public, les impôts et le reste.

Du reste, permettez-moi de vous le dire, cette pensée est absolument conforme à une vérité historique incontestable, je le disais tout à l'heure. A aucun moment de l'histoire et dans aucun lieu, il n'y a d'exemple d'une nation dans laquelle le droit d'éligibilité, droit de prendre part par le vote aux affaires du pays, n'ait dépendu de certaines présomptions d'attachement au sol et à la prospérité de la patrie. Il n'y a d'exemple nulle part, excepté en France depuis 1848, il n'y a pas d'exemple, dis-je, que ces présomptions n'aient pas été exigées; et il n'y a pas d'exemple qu'on les ait cherchées ailleurs que dans les situations acquises qui prouvent la pratique du travail, de l'épargne de la vertu ou des traditions de famille conservatrices.

Il n'y a pas d'exemple, je le répète, excepté en France depuis 1848. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Les choses étant ainsi, qui appelé-je, moi, à l'électorat communal? J'y appelle, sans hésitation, ceux qu'il appelle l'honorable M. de Valbons, avec quelques différences de détails qui se comprendront mieux après une nouvelle lecture des deux amendements.

J'appelle tous ceux qui participent aux charges de la commune. Incontestablement, ils y ont droit.

En effet, le paiement d'une part de contributions, qui entraîne le paiement des centimes additionnels, donne un droit évident de prendre part au choix des administrateurs des deniers communaux.

Cette première condition est nécessaire, car si vous ne l'exigez pas, il peut arriver qu'un jour donné un envahissement amené par quelques grands travaux fasse nommer le conseil municipal par une majorité d'électeurs de passage, qui n'ont avec la commune aucun lien, ni d'intérêt, ni d'affection.

M. JULES FAVRE. Ils y apportent le travail! Ils la félicitent!

M. LUCIEN BRUN. Je suis très partisan des grands travaux, et je ne refuse point aux ouvriers auxquels fait allusion M. Jules Favre le droit de prendre part aux affaires de leur pays; mais je leur refuse le droit de prendre part aux affaires d'une commune à laquelle ils n'appartiennent que par un séjour momentané... (Approbation à droite.)

M. LANGLOIS. On ne peut pas repousser l'étranger quand il est arrivé depuis assez longtemps dans la commune.

M. LUCIEN BRUN. Je réponds à l'honorable M. Langlois que l'étranger, après avoir cessé d'être un étranger, fait partie de la commune. Quand un homme est resté chez moi quinze jours comme hôte, il ne fait pas partie de ma famille; je le rapais comme il doit être reçu, mais il ne débite pas avec moi sur les affaires de ma maison. Quand il est entré dans ma famille par une alliance, alors je l'accepte et il gère avec moi des intérêts devenus communs.

M. LANGLOIS. Personne ne demande qu'un étranger soit électeur dans une commune au bout de quinze jours!

M. LUCIEN BRUN. Voilà pour les intérêts matériels. Mais il y a quelqu'un à qui je ne demande pas de payer l'impôt, à qui je ne demande même pas l'inscription au rôle d'une contribution, c'est le chef de la famille, le père. Voilà en quoi surtout mon amendement diffère de celui de M. de Valbons.

Celui-ci représente dans la commune un intérêt qui est le premier de tous; il est le chef de famille, il a charge d'âmes, permettez-moi de le dire, il a ou il peut avoir des enfants. Plus que tout autre il a intérêt à l'école, à l'école, au bon ordre. Cet intérêt, c'est assez, n'en eût-il aucun autre. (Très bien! très bien! à droite.) Il me donne des garanties que je fais passer avant toutes les autres; il me donne la garantie de la moralité assurée, du devoir accepté, de ce sentiment paternel qui, par l'amour de ses enfants, lie ses intérêts à l'intérêt général, par des liens tellement étroits, qu'aucun lien ne peut leur être comparé.

Je n'ai pas peur que le chef d'une famille légitime, qui a accepté ces devoirs et reçu de Dieu la suprême magistrature de la paternité, je ne crains pas qu'il se trompe ou qu'il se trompe longtemps sur le choix des administrateurs de la commune. Je n'ai pas peur qu'il choisisse pour instituteur un indigne; je n'ai pas peur qu'il refuse les frais du culte ou d'école, qu'il laisse violer les lois protectrices de l'ordre public et de la morale; car il a des enfants, et ceux mêmes qui ont pu un moment s'égarer dans la voie du mal n'y entreraient pas leurs enfants. Je ne connais pas de père de famille, Dieu merci! je n'en ai jamais rencontré... (Très bien! très bien!) qui ait volontairement laissé pervertir ses enfants. (Marques nombreuses d'adhésion à droite.)

Voilà mon amendement tout entier, voilà ce que je vous propose. Ceux qui paient une partie de l'impôt, ceux-là sont inscrits, je les admetts, et je vous demande de leur adjointe, lors même qu'ils vivraient de la charité d'autrui, ceux qui représentent

ce grand intérêt moral qu'il faut relever à tout prix, l'intérêt de la famille, l'honneur du mariage, l'exemple du devoir social accompli. (Très-bien, très-bien, et applaudissements à droite.)

L'honorable M. de Chabrol a dit excellemment que la dignité morale, mise à la place du cens, n'est pas seulement une tradition de nos vieilles cités, et il ajoutait: C'est la plus haute conception de l'état démocratique.

Quant à moi, j'ai la prétention que rien de plus honnêtement démocratique n'a jamais été proposé à une Assemblée que ce que je vous propose aujourd'hui. Je ne connais pas d'égalité plus parfaite et plus chrétienne: l'honnêteté, non dans la fortune, mais devant le devoir.

Je m'empare de cette parole: oui, il y a la haute conception de l'état démocratique, et quiconque a lu nos anciennes constitutions communales sait que la commune était l'association des familles, que les pères de famille seuls votaient, mais que tous votaient.

Me permettez-vous, Messieurs, de finir par un mot? Je ne voulais pas le prononcer, mais ce qui a été dit hier me parait l'exiger.

On a fait remarquer, dans cette discussion, que la question politique dominait tout. Je n'en suis point d'avis. En matière d'électorat communal, ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est d'exclure la politique. Cependant, Messieurs, vous me permettez d'ajouter ceci: Ou vous a dit que le pays s'inquiète, qu'il faut prendre garde de heurter les sentiments ou même les préjugés du pays; qu'il ne faut pas se séparer du pays. On vous l'a dit hier en termes fort élogieux.

Je répéterai la même chose; mais, l'envisageant à un autre point de vue, je dirai: Non! ne vous séparez pas du pays; mais soyez sûrs que le pays attend autre chose que ce qu'on vous demande. Que quelques-uns des orateurs de ce côté (la gauche) me permettent de le leur dire, j'affirme, sans crainte de me tromper, que ce que j'appelle le pays attend de vous une loi électorale municipale qui rentre dans la vérité sociale, ou du moins s'en rapproche autant que le temps présent et les circonstances le permettent. Il attend de vous une loi conservatrice. (Mouvements divers.)

Ne discutons pas sur les mots; chacun de vous sait bien ce que je veux dire.

Ne vous séparez pas de ce pays. Soyez sûrs qu'il ne s'éloigera de vous que s'il vous croit impuissants à faire ce qu'il désire. Et si vous vous perdez l'appui du pays conservateur, vous aurez tout perdu, et vous n'aurez pas conquis l'autre. (Réclamations à gauche.)

M. JULES FAVRE et ERNEST PICARD. Allons donc! Vous divisez le pays avec des doctrines paillardes!

M. LUCIEN BRUN. Voici qui répondra peut-être à l'interpellation que collectivement me font l'honorable M. Jules Favre et Ernest Picard et que je n'ai pas bien saisie.

M. ERNEST PICARD. Nous ne sommes pas seuls!

M. LUCIEN BRUN. Non, vous n'êtes pas seuls; mais moi je suis seul pour répondre, et j'ai mal répondu.

On vous a dit: Prenez garde, il y a un exemple qu'il ne faut pas oublier, il y a une loi qui a servi de prétexte à un coup d'Etat de la part d'un régime que vous ne voulez pas voir revenir.

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

M. LUCIEN BRUN. Voulez-vous que je vous dise ce qui est pour moi la vérité? Savez-vous ce qui donne des chances, hélas! — il faut dire le mot — à l'Empire? Savez-vous ce qu'on attend de lui? Vous pensez que ce qui lui donne des chances, ce sont des garanties qu'on attend de lui en faveur du suffrage universel, tel qu'il est actuellement pratiqué? Eh bien! moi, partisan du suffrage universel honnêtement pratiqué, je vous affirme que si jamais l'Empire a des chances d'être accepté par l'opinion, ce sera à cause des garanties qu'on attend de lui, non pas pour, mais contre le suffrage universel. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

M. LÉON SAY. Cela, non!

Un arrêté du gouvernement de Paris, en conseil des ministres, suspend pour 15 jours le Pays, le Rappel et le XIX^e Siècle.

Les radicaux comptent beaucoup sur les manœuvres du centre gauche dont la proposition doit être déposée aujourd'hui ou demain. La lutte s'engagera immédiatement entre les monarchistes, bonapartistes et les républicains sur la question d'urgence de cette proposition du centre gauche; si l'urgence était votée, on pourrait en conclure qu'une majorité est acquise à la constitution de la République.

Le prince de Joinville a encore voté, hier, avec la gauche, ce qui semblerait confirmer les renseignements qui prétendent que ce prince est rallié au programme du centre gauche; la lettre que l'on prétend avoir été adressée par le comte de Paris à M. Casimir Périer semblerait indiquer la même attitude, mais il s'agit de savoir si la lettre est authentique.

La Bourse continue à ne se préoccuper nullement de la lutte entre les bonapartistes et les radicaux; on a beaucoup remarqué aujourd'hui la fermeté de la rente.

P. S. — Grand émoi encore aujourd'hui à Versailles. Il y avait une consigne sévère pour l'entrée dans la salle des délibérations. Les membres de la gauche et du centre gauche se montraient très irrités de la mesure de suspension qui atteint le Rappel et le XIX^e Siècle, en compagnie de la feuille bonapartiste le Pays.

On paraissait très soucieux à la Présidence.

Parmi les députés, on semble pressentir une crise ministérielle.

En présence des faits et gestes des radicaux, et des acclamations en l'honneur du citoyen Gambetta, le centre gauche n'a pas jugé le moment opportun pour demander la constitution de la République et il a ajourné le dépôt de sa proposition.

Le centre gauche a spécialement chargé MM. Dufrane, Casimir Périer et Jules Grévy de prendre la parole dans le débat sur l'interpellation relative aux désordres de la gare Saint-Lazare.

Parmi les arrestations de ce jour figure celle de M. Armand Adam, frère du député de l'extrême gauche, et aussi celle du frère de M. Spuller, le rédacteur de la République française.

M. Paul de Cassagnac refuse le duel dont M. Clémenceau avait été chargé par un groupe de républicains.

M. Dugué de la Fauconnerie, directeur du journal l'Ordre, annonce ce soir qu'il se rend auprès du prince impérial à Chislehurst.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du vendredi 12 juin 1874.

Il y a très peu de monde aujourd'hui, dans la salle des séances. Cela tient à la consigne, qui est des plus sévères. Nul, en effet, ne peut pénétrer dans le palais de l'Assemblée sans être muni de sa carte. Les personnes qui ont à parler aux députés, au lieu d'aller les attendre dans la salle d'attente, stationnent devant le palais dont les portes sont à demi fermées.

Parmi les députés, règne une très grande animation. On discute vivement sur ce qui vient de se passer encore à la gare Saint-Lazare. Tous ces désordres, provoqués par les républicains; ont eu pour conséquence la suspension, pour quinze jours, de trois journaux, le Pays, le Rappel et le XIX^e Siècle.

A propos de ce dernier journal, un de ses propriétaires, M. Créteil, doit faire une interpellation.

La séance ouvre à 2 heures 40.

Le procès verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, M. Desjardins, est adopté après quelques rectifications que le bruit général des conversations nous empêche d'entendre.

Quand le procès-verbal est adopté, M. le président lit plusieurs demandes de levée de l'état de siège, après quoi on procède au tirage au sort des bureaux.

L'élection de M. Hérisson, député de la Haute-Saône, est validée sans débat, malgré l'opposition de M. de La Rochejaquelein.

M. Frenaud monte à la tribune pour adresser une question au ministre de l'intérieur.

Le président l'engage à présenter plutôt une demande d'interpellation.

M. Frenaud ajourne jusqu'à nouvel ordre sa demande d'explications.

M. de Malleville déclare qu'il tient à résumer expressément le droit d'interpellation de l'Assemblée.

La deuxième délibération sur le projet relatif à l'électorat municipal est reprise.

M. le rapporteur Chabrol annonce que la commission considère l'amendement de M. Jules Ferry comme supérieur.

L'amendement de M. Jules Ferry, soutenu par M. Foubert, est rejeté.

Sur le paragraphe 3 de l'art. 5, M. Lousteol propose la modification suivante: « Qui, nés ou n'étant pas nés dans la commune, y auront été inscrits depuis un an ou rôle des quatre contributions directes, ou au rôle des prestations en nature, et s'ils ne résident pas dans la commune, auront déclaré vouloir exercer leurs droits électoraux.»

« Seront également inscrits, aux termes du présent paragraphe, les fils des mêmes électeurs dispensés de la prestation en nature, et les habitants qui, en raison de leur âge, auront cessé d'être soumis à l'impôt.»

Sur la demande de M. le rapporteur de Chabrol, la première partie de cet amendement est renvoyée à la commission.

M. de Larcy demande l'inscription sur la liste électorale des citoyens ne résidant pas dans la commune qui auront déclaré vouloir exercer leurs droits électoraux.

M. E. Picard objecte qu'une seule et même personne pourrait voter dans plusieurs communes.

M. le rapporteur de Chabrol, au nom de la commission, repousse la proposition de M. de Larcy.

M. Bethmont combat le principe du vote multiple.

L'amendement de Larcy est adopté par 484 voix contre 185.

Le paragraphe 3 est adopté avec l'amendement de M. Ch. Rolland réclamant l'inscription sur la liste électorale des habitants dispensés pour raison de santé de la prestation en nature.

Un amendement de M. Marcou concernant les villes qui libèrent leurs habitants de la contribution des prestations en nature, est rejeté à la demande de M. le rapporteur de Chabrol.

Les paragraphes restants et l'ensemble de l'art. 5 sont adoptés.

L'art. 6 est adopté sans débat.

M. le vicomte de Douhet retire son amendement à l'art. 7 concernant les électeurs mariés.

M. Raudot demande à son tour au nom de la résurrection de l'esprit de famille, le double suffrage en faveur de l'électeur marié.

L'amendement Raudot est rejeté par 353 voix contre 304. (Mouvement.)

L'Assemblée adopte un article additionnel portant que les dispositions législatives antérieures ne sont abrogées qu'en tant qu'elles sont contraires à la présente loi, et décide ensuite qu'elle passe à la troisième délibération sur le projet.

Le président annonce qu'il vient de lui être remis une demande d'interpellation signée Malleville, Duclercq et Cazot, laquelle est ainsi conçue: « Nous demandons à interpellier le gouvernement sur sa conduite à l'égard d'un parti qui méconnaît et brave une décision de l'Assemblée.»

M. le ministre de l'intérieur se déclare prêt à répondre.

M. Bethmont demande la discussion immédiate.

Les auteurs de l'interpellation demandent le renvoi à demain.

Le gouvernement accepte cette date.

L'Assemblée, consultée, repousse le renvoi à demain.

M. Bethmont développe l'interpellation.

Après les explications données par M. de Fourtou, un scrutin s'ouvre sur une demande d'ordre du jour pur et simple.

M. Bethmont blâme les paroles prononcées hier par M. le ministre de l'intérieur, auquel il reproche de ne pas protéger suffisamment les droits de nos députés.

Il accuse le ministère de faire cause commune avec les bonapartistes et de manquer à son devoir.

M. le Ministre de l'intérieur déclare que dans les paroles qu'il a prononcées hier il n'a rien à retrancher, la force publique a fait son devoir, l'agression contre M. Gambetta s'explique jusqu'à un certain point par les paroles malheureuses prononcées ici.

« Ministre du Maréchal, dit M. de Fourtou, je saurai faire respecter les pouvoirs du Maréchal et protéger la paix contre toutes tentatives. Quiconque se dressera contre le pouvoir du Maréchal, moi trouvera prêt à le combattre.»

M. Picard dit que les paroles du ministre aggravent la déclaration d'hier.

Il soutient que l'Assemblée doit faire respecter sa souveraineté.

Il demande un vote de confiance contre le ministre de l'intérieur.

La gauche présente un ordre du jour déclarant les explications du ministre insuffisantes; mais l'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple par 377 contre 326.

ROUBAIX-TOURCOING

ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici l'itinéraire des processions de l'Octave du Saint-Sacrement:

SAINTE-ÉLISABETH. — Départ à 9 heures, rues des Fossés, de Beaufort, du Pile, rue de Landuy, chemin de Maufait; et retour par la route de Landuy.

NOTRE-DAME. — Rues des Lignes, Nain, de l'Hospice, du Grand Chemin, de l'Alouette, du Chemin-de-Fer; retour par la rue des Lignes.

SAINTE-MARIE. — Rues du Vieil-Abreuvoir, Pelart, Pauvrière, Grand'Rue, Grand'Place, du Châtelet, de l'Union et retour par la rue Neuve.

SAINTE-CECILE. — Rues Pellart-Prolongée, de l'Hommelet, de Lavoisier, de l'Abattoir et retour par la rue de la Croix.

Nous avons annoncé le dépôt d'une proposition de loi demandant la levée de l'état de siège dans le Nord. Aux noms des quatre signataires que nous avons cités, il faut joindre le nom de M. Corne, qui a été omis par erreur dans le compte-rendu de l'Official.

Avant-hier, dans l'établissement de M. Morel, rue de Tourcoing, une ouvrière voulut, en dépit du règlement, nettoyer sa carte pendant le marche. Elle a eu deux doigts de la main gauche écrasés dans un engrenage; l'amputation a été nécessaire.

Encore un exemple qui restera inutile pour tant de travailleurs imprudents.

Hier, un individu nommé Désiré L..., entra dans un cabaret de la rue Saint-Jean et s'y fit servir des consommations. Le quart d'heure de Rubelais arrivé, L... déclara au cabaretier qu'il avait à le laisser tranquille. « Je suis un peu vil, dit-il, et si vous insistiez trop pour recevoir, je pourrais faire des sottises.»

Le cabaretier, sans égard pour cet homme un peu vil, voulut se faire payer néanmoins. L... se jeta sur lui, le secoua de la belle manière, cassa deux vitres de la fenêtre et... tomba entre les bras d'un sergent de ville qui l'attendait à la porte pour le conduire au poste.

Voici les morceaux qui seront joués sur la place Ste-Elisabeth par la Concordia, le lundi 15 juin, à 8 h. 1/2 du soir:

1. Allegro Militaire
2. L'Orientale (Overture).
3. Marche.
4. Il Turco (Fantaisie).
5. Mazurka.
6. Galop.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 juin 1874. — Coralie Vercauteren, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Jeannette Carrette, au Pile. — Mathilde Matte, rue Sainte-Elisabeth. — Zélia Dehaene, rue de la Galté. — Adrien Dekeyste, rue des Longues Haies. — Jean-Baptiste Depelchin, rue Saint-Jean.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 juin 1874. — Jean-Baptiste D'hassouville, 87 ans, journalier, rue Turgot. — Philomène Degroote, 12 jours, rue Bernard. — Joséphine Himpe, 18 ans, bobineuse, rue Saint-Louis. — Lauwers, présenté sans vie, rue de Tourcoing. — Romanie Dont, 15 jours, rue de la Basse-Masure. — Hilaron Bernard, 1 mois, rue Philippe-le-Bon. — Poldine Defroyennes, 38 ans, ménagère, rue de l'Arc. — Pierre Delville, 64 ans, sellier, au Pile.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 juin. — A. Istide Désiré Vancraeynest, rue des Coulons. — Maria Juvencz, au pont de Neuville. — Félix-Florentin Eppece, rue de la Folie. — Arthur-Arnaud Durveaux, au Brun pain. — Henri-Arthur Duchatel, rue de Saint-Roch.

du 8. — Evelina-Joseph Scalbert, Fin de la guerre. — Félix Jean-Baptiste Delcroix, au pont de Neuville. — Germain Dufermont, rue de Menin. — Pierre Ferdinand Joseph Trentesaux, rue de Lille.

du 9. — Jules Pollet, au Grand plaisir. — Eugénie Wanters, rue de la Latte. — Marie Destombes, rue des Poutrains. — Jeanne Ouloux, rue des Molles brigues. — Marthe Derwaux, au Blanc-Sau. — Cézarine Spilleben, au Blanc-Sau.

du 11. — Hyppolyte Hersin, rue des Poutrains. — Albert Hollebecq, rue du Midi. — Louis Pédot, rue de la Tossée. — Clara Guemont, rue du Mont-à-Leux. — Cyrille Vermaux, chemin des Mottes. — Angèle Parmentier, à la Blanche porte.

MARIAGE du 8 juin. — André Wagnon, tisserand, 28 ans, et Clémence Lamyse, couturière, 25 ans.

du 10. — Napoléon Pardon, trieur, 36 ans, et Joséphine Verrier, cuisinière, 2